

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1888

commission principale : développement économique

objet : **Soutien à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux économiques

Les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle majeur pour le devenir de nos sociétés, notamment dans l'éducation, la culture, la participation démocratique et le développement économique.

Lyon a contribué de façon importante à ces thématiques, qu'il s'agisse de combattre la fracture numérique internationale, de fournir aux citoyens lyonnais les outils et services issus du numérique par le biais du programme lyonnais pour la société de l'information (PLSI) ou encore de mener un certain nombre d'actions à destination du monde économique au sein de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

Le rôle des villes et des pouvoirs locaux dans la société de l'information a pris toute son ampleur à l'occasion du sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information qui s'est tenu à Lyon les 4 et 5 décembre 2003, puis avec la création du fonds de solidarité numérique international, initié par la république du Sénégal et les villes de Lyon et de Genève, lors du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de Genève en décembre 2003.

Cette manifestation qui s'est tenue à la veille de l'ouverture du sommet mondial sur la société de l'information qui a eu lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et se poursuivra à Tunis en 2005 a constitué un moment privilégié dans le processus de concertation internationale sur la société de l'information.

Les objectifs du sommet étaient de :

- faire connaître et valoriser les initiatives tant des villes que des pouvoirs locaux mais aussi des communautés et des réseaux citoyens sur tous les continents,
- élaborer et faire adopter la déclaration des maires et des pouvoirs locaux sur la société de l'information ou déclaration de Lyon,
- travailler sur la mise en réseau de ces expériences et de ces acteurs, examiner et évaluer les différents modèles et développer la coopération entre villes,
- mettre en avant les expériences lyonnaises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Les modalités d'organisation

La manifestation s'est déroulée les jeudi 4 et vendredi 5 décembre 2003 au palais des congrès à la cité internationale de Lyon. Pour mettre en œuvre cette manifestation de dimension internationale, la Communauté urbaine a confié l'organisation de cet événement à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est.

La fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est, reconnue d'utilité publique en 1919, a pour objet de favoriser le rayonnement scientifique, économique, social et culturel de Lyon et de la région Sud-Est. Dans le cadre de sa mission, elle développe de multiples activités à l'interface science, technologie, entreprise, société.

Le rôle de la fondation a été défini par la Communauté urbaine pour :

- mettre en place toutes les modalités d'organisation de la manifestation,
- assurer la logistique du sommet (accueil des participants, gestion du protocole, etc.),
- définir les thématiques des tables rondes,
- assurer la communication autour du projet (gestion du site internet lié au projet notamment),
- rechercher des financements.

Le bilan du sommet

L'organisation et l'accueil du premier sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information par la ville de Lyon a été un succès à différents niveaux. Plus de 1 400 participants, dont près de 300 élus locaux de 75 pays ont participé à cette manifestation dont l'impact et les retombées sont importants pour la ville de Lyon.

L'adoption d'une déclaration des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information, mettant en avant les sujets majeurs de la société de l'information comme le logiciel libre, la solidarité numérique et la gouvernance de l'internet, positionne Lyon comme ville locomotive dans la société de l'information dans le monde. Le sommet a été présenté par l'équipe organisatrice dans plus de 30 pays dans le monde et la majorité des pays du Sud reconnaît désormais Lyon comme la ville de la solidarité numérique.

La création d'un fonds de solidarité numérique par la ville de Lyon, la ville de Genève et la République du Sénégal avec une première contribution de 1 M€ permet de faire avancer l'idée incontournable de fonds de solidarité numérique international à l'ONU et permettra sans doute l'accueil du groupe de réflexion de monsieur Kofi Annan sur la société de l'information et la création d'une agence internationale de la solidarité numérique à Lyon.

La participation de grands groupes internationaux au sommet permet la polarisation de projets novateurs dans l'agglomération lyonnaise (création de l'Espace numérique entreprises, lancement à Lyon de la télévision sur ADSL, de l'Universal Mobile Telecommunication System (UMTS), du projet administration électronique par le gouvernement) et en préfigurent beaucoup d'autres (premières rencontres nationales sur les technologies de l'information et de la communication et l'intercommunalité en décembre 2004, accueil de l'Information Society Technologies (IST) mobile, conférence européenne sur la téléphonie mobile en juin 2004, etc.).

Le positionnement de Lyon au niveau international, son image de ville humaniste et solidaire et de ville de numérique sont renforcés par ce sommet.

Une ampleur supérieure aux prévisions

Cette manifestation a connu un très grand succès, non seulement par le nombre de participants mais surtout par la satisfaction qu'ils ont exprimée et la qualité des travaux réalisés.

Toutefois, l'ampleur que Lyon a souhaité donner au sommet a entraîné un surcoût par rapport aux prévisions budgétaires initiales :

- un nombre plus important de participants accueillis : 1 500 personnes accueillies alors que seulement 750 étaient prévues. Ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires en invitations, relances, malles, déplacements en autocars, matériel de traduction, repas, personnel intérimaire non prévu au départ, etc.,
- des prestations complémentaires destinées à améliorer la qualité de l'organisation du sommet : traduction en espagnol dans plusieurs forums, retransmissions des interviews sur grand écran pendant la séance plénière, photographie officielle des maires, etc.,

- des invitations gratuites pour les maires et les présidents de collectivités locales,
- une conférence de presse à Genève non prévue au départ pour présenter la déclaration de Lyon (cette déclaration propose de développer la solidarité numérique dans trois directions : en invitant les villes et les pouvoirs locaux à privilégier l'usage et le développement des logiciels libres, en leur demandant d'accroître leurs programmes de coopération décentralisée, en soutenant l'appel du président Wade pour la création d'un fonds de solidarité numérique).

Ainsi, malgré les résultats satisfaisants au niveau de la recherche de partenaires privés (285 000 € reçus pour 240 000 prévus au budget) et les importants efforts de maîtrise des dépenses (recours à des stagiaires, renégociations avec les prestataires) ce budget fait apparaître un déficit de 214 230 €. La fondation scientifique ne disposant pas de ressources propres permettant de financer les événements qu'elle organise, seule une subvention permettra de combler le déficit.

Le financement des actions

Il est proposé une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 150 000 €, la ville de Lyon prenant en charge les 64 230 € restants.

. Dépenses réalisées :

- salaires	363 000 €,
- prestataires	329 160 €,
- promotion-communication	201 880 €,
- logistique	247 810 €,
- autres	235 360 €,
	<hr/>
total	1 377 210 €;

. Ressources :

- partenaires institutionnels (subvention initiale)	786 000 €,
- sponsors privés et inscriptions	376 980 €,
- financement complémentaire	214 230 €,
	<hr/>
total	1 377 210 €;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la conclusion de l'avenant à la convention passée avec la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour un montant de 150 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention d'application.

3° - La dépense sera imputée au crédit inscrit au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,